

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 26 janvier 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2016

NOR : MENH1532234A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 janvier 2016, le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert au titre de l'année 2016 est fixé à 80, répartis selon les spécialités suivantes :

- Administration et vie scolaire : 9.
- Allemand : 2.
- Anglais : 8.
- Arabe : 1.
- Biotechnologies génie biologique : 1.
- Economie et gestion : 5.
- Education physique et sportive : 6.
- Espagnol : 2.
- Histoire-géographie : 5.
- Lettres : 9.
- Mathématiques : 11.
- Philosophie : 1.
- Sciences de la vie et de la Terre : 5.
- Sciences économiques et sociales : 2.
- Sciences et techniques industrielles option sciences industrielles : 8.
- Sciences physiques et chimiques : 5.